

LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Une neutralité coupable, la chronique de Michel David | **A 3**

2

CAHIER

MONDE

Le Devoir à la rencontre du successeur de Morales

SPORTS

La Russie exclue des Jeux olympiques pour quatre ans | **B 6**



Les foules ne sont plus au rendez-vous comme en 2015 dans les grands rassemblements publics que Jeremy Corbyn aime tant.

ISABEL INFANTES AGENCE FRANCE-PRESSE

III ROYAUME-UNI

Jeremy Corbyn à la peine

Le « vote utile » suffira-t-il à garantir l'élection d'un parti accusé d'antisémitisme ?

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
LE DEVOIR
À LONDRES

« Depuis le référendum sur le Brexit, nos citoyens sont devenus plus individualistes. Le climat n'est pas bon. Je vois se produire la même chose qu'aux États-Unis, où j'ai grandi. Le même manque de confiance dans les institutions. C'est pour ça que je me suis engagé dans cette élection. »

Simon Sprague n'a pas beaucoup de chance de l'emporter jeudi. En ce mercredi soir venteux, la cinquantaine de personnes qui est venue écouter le candidat libéral démocrate débattre avec ses adversaires le sait bien.

C'est pourtant lui qui pourrait ouvrir la voie à l'élection du conservateur Mario Creatura, un fils d'immigrants italien qui a grandi à Croydon, contrairement à la députée travailliste Sarah Jones, élue à la surprise générale en 2017. Si cette circonscription prospère

du Grand Londres qui attire les jeunes familles de la classe moyenne passe aux conservateurs jeudi, ces derniers remporteraient une des plus grandes victoires depuis l'élection de Margaret Thatcher en 1987. Dans cette circonscription où les partisans du Remain l'avaient emporté par une faible majorité en 2016, il suffirait pour cela que quelques milliers d'entre eux choisissent de voter libéral-démocrate.

VOIR PAGE A 4 : ROYAUME-UNI

III TOURNAGES

Hollywood investira plus au Québec, promet Legault

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À LOS ANGELES
LE DEVOIR

Le premier ministre a offert aux grands studios un nouvel « incitatif » en échange d'un engagement à effectuer des tournages au Québec sur une période minimale de trois ans

Le premier ministre François Legault promet que les retombées de sa tournée des studios de cinéma et de télévision de Los Angeles seront considérables au cours de la prochaine année. « Des centaines de millions de dollars », a-t-il lancé au terme d'une série de rencontres.

Le complexe principal de The Walt Disney Company, dont la toiture est soutenue par sept nains, s'élevait derrière lui. M. Legault y avait été accueilli une heure plus tôt par les présidents de Disney Studios, Alan Horn et Alan Bergman, ainsi que des dirigeants de 21st Century Fox, Marvel et ABC Studios.

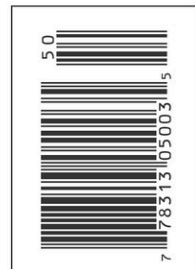
« Je vais vous faire une offre que vous ne pourrez refuser », leur a-t-il lancé, tout en s'avançant dans la place Legends. Mickey et Minnie l'épiaient du coin de l'œil. Le chef du gouvernement québécois a été invité à « parler business » dans une salle de conférence devant laquelle un canon britannique datant du XVIII^e siècle utilisé dans la série *Le pirate des Caraïbes* était posé.

M. Legault a répété la même phrase empruntée au parrain Corleone, tantôt dans les installations de Sony Pictures,

VOIR PAGE A 4 : CINÉMA

INDEX

- Avis légaux..... B2
- Culture..... B7
- Économie..... B4
- Éditorial..... A6
- Grille TV..... B7
- Idées..... A7
- Météo..... B6
- Monde..... B1
- Mots croisés..... B6
- Sports..... B6
- Sudoku..... B6



III HUMOUR

Coco Belliveau enfile le costume de la minceur

DOMINIC TARDIF
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

Des transformations physiques dans le monde du cinéma ? Il existe peu de moyens aussi sûrs d'être pris en considération pour un Oscar. « Mais personne ne s'est jamais soumis à une transformation physique pour un *show* d'humour », lance Coco Belliveau, une prétention

qu'il nous est impossible de complètement confirmer, bien que la démarche qui aura été la sienne est assurément très, très singulière.

En amont de la présentation de *L'aide*, un spectacle sur la grossophobie et les conséquences de la beauté révélé en mai dernier lors du D^e Mobilo Aquafest, l'humoriste perdait beaucoup, beaucoup de poids (75 livres). Un processus créatif d'une fascinante radicalité, visant à la fois à se « donner du jus pour écrire » et à contribuer à ce

VOIR PAGE A 8 : HUMOUR



MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

**EINSTEIN L'A DIT :
LA POPULATION DOIT CESSER
DE CROÎTRE.**

**MAIS NOUS AVONS
TRIPLÉ !**



**Ceux qui savent compter savent que
le danger imminent, c'est l'explosion
démographique, pas le CO₂ !**

Le phénomène est bien connu :
une population connaît un succès temporaire,
grossit au point de détruire son milieu,
s'entre-tue puis tombe à presque rien ou peut
même disparaître comme les pigeons voyageurs.


Ligue des femmes
du Québec fondée en 1957
www.lfqc.org

Un Québec au sommet des avancées en IA

Forgé par la collaboration



Tal Arbel, titulaire d'une des neuf chaires en intelligence artificielle Canada-CIFAR de l'Université McGill, a mis au point de nouvelles méthodes de détection et de traitement des maladies neurologiques.

Forgé par McGill



McGill

Félicitations aux neuf nouveaux titulaires d'une chaire en intelligence artificielle Canada-CIFAR de l'Université McGill, subventionnée par l'Institut canadien de recherches avancées (CIFAR). Ces nouvelles chaires réuniront des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université McGill à Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle) et consolideront ainsi le rôle de chef de file du Québec en IA.

- 1/ Tal Arbel (*génie*)
- 2/ Danilo Bzdok (*médecine*)
- 3/ Fernando Diaz (*sciences*)
- 4/ Christophe Dubach (*génie, sciences*)
- 5/ Nicolas Le Roux (*sciences*)
- 6/ Timothy O'Donnell (*arts*)
- 7/ Courtney Paquette (*mathématiques*)
- 8/ Siamak Ravanbakhsh (*sciences*)
- 9/ Siva Reddy (*arts, sciences*)

Une neutralité coupable

MICHEL DAVID



Lors du référendum sur la réforme du mode de scrutin tenu en Ontario le 10 octobre 2007, le premier ministre de l'époque, Dalton McGuinty, n'avait pas pris position. Officiellement, les deux principaux partis représentés à Queen's Park, le Parti libéral et le Parti progressiste-conservateur, étaient demeurés neutres, même si 11 députés libéraux et 4 progressistes conservateurs (dont le chef, John Tory) défendaient ouvertement le statu quo. On connaît le résultat : 63 % des électeurs avaient rejeté le projet de réforme. Le taux de participation avait été de seulement 51 %.

Il y avait une différence de taille avec ce qui se passera au Québec en 2022. Le remplacement du mode de scrutin uninominal à un tour par un mode de scrutin proportionnel mixte n'était pas une proposition du gouvernement. Il était plutôt recommandé par une Assemblée composée de 103 personnes (soit une par circonscription) issues de la société civile, qui avait mené une vaste consultation, comme les États généraux présidés par Claude Béland l'avaient fait au Québec il y a une quinzaine d'années.

Cette fois-ci, le changement proposé sera défini dans un projet de loi du gouvernement Legault et adopté par l'Assemblée nationale. Dans ces conditions, il est difficile de comprendre la neutralité qu'impliquent les amendements que la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, Sonia LeBel, a présentés la semaine dernière.

Contrairement à ce que prévoit la Loi sur la consultation populaire qui a encadré les référendums tenus précédemment, un élu de l'Assemblée nationale ne pourra pas diriger le camp du Oui ou du Non. C'est comme si on avait interdit à Jacques Parizeau de présider le comité du Oui en 1995. Au bureau de M^{me} LeBel, on a indiqué qu'il appartiendra au premier ministre Legault de décider si des membres du caucus caquiste pourront prendre parti. Bref, le gouvernement pourrait ne pas défendre sa propre loi.

•••••

Dans le « pacte » que la CAQ, le PQ, Québec solidaire et le Parti vert ont signé au printemps 2018, ils se sont engagés à « travailler ensemble » afin de « créer le ralliement populaire le plus large possible » autour d'un système proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales. Il s'agissait d'une « question fondamentale pour la qualité et le renforcement de notre démocratie représentative ». La neutralité de l'un ou l'autre des signataires irait à l'encontre du pacte.

Évidemment, c'était avant l'élection du 1^{er} octobre 2018. Même si le projet de M^{me} LeBel a été conçu de manière à avantager la CAQ le plus possible, il est de notoriété publique que plusieurs députés caquistes en région, inquiets de voir leur siège disparaître, ne veulent rien savoir de la réforme, et M. Legault ne veut sûrement pas de chicane à l'interne. D'ailleurs, quelques députés péquistes, tous issus des régions, ont également de sérieuses réserves.

Quant au PLQ, les délégués au dernier conseil général ont résolu de reporter à plus tard le débat sur le mode de scrutin préférentiel que recommandait un groupe de travail, mais il est clair que les libéraux vont s'opposer à la proposition du gouvernement.

De toute manière, les électeurs n'auront pas à choisir entre deux projets de réforme, ils devront se prononcer pour ou contre celui du gouvernement. Dans ces conditions, le PLQ pourra rassembler à la fois ceux qui préfèrent le mode actuel et ceux qui ne s'opposent pas nécessairement au principe de la proportionnelle, mais qui contestent l'une ou l'autre des modalités proposées.

•••••

M. Legault est bien conscient que le vote des régions va encore être déterminant à l'élection de 2022. Le prochain congrès de la CAQ, au printemps 2020, va d'ailleurs leur être entièrement consacré. Maintenant que les libéraux ont été expulsés de tout le territoire à l'est de Montréal, il serait mal avisé de leur permettre de se présenter comme les défenseurs de la représentation régionale.

Certes, tenir un référendum sur le mode de scrutin en même temps que l'élection permettra de faire une économie appréciable, mais les enjeux risquent de se confondre dans l'esprit de la population. Que ce soit en Ontario ou ailleurs au Canada, l'expérience montre que la réforme du mode de scrutin demeure un sujet complexe pour de nombreux électeurs, qui préfèrent encore un système dont ils connaissent les défauts à un saut dans l'inconnu.

Il est certainement tentant pour M. Legault de prétendre rester au-dessus de la mêlée sous prétexte de laisser la population entièrement libre de choisir, mais un leader est censé indiquer la voie à suivre, plutôt que de se laisser porter par le vent. S'il ne défend pas vigoureusement la réforme proposée, il donnera l'impression de ne pas être convaincu de son bien-fondé. Il ne faut pas se faire d'illusion : si cette nième tentative échoue, le sujet sera évacué pour longtemps. Rester neutre revient ni plus ni moins à la saboter.

Que ce soit en Ontario ou ailleurs au Canada, l'expérience montre que la réforme du mode de scrutin demeure un sujet complexe pour de nombreux électeurs, qui préfèrent encore un système dont ils connaissent les défauts à un saut dans l'inconnu

III OTTAWA

Le Bloc votera pour la baisse d'impôt et sauvera Trudeau

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Et de deux. Pour la seconde fois en deux semaines, le Bloc québécois a coupé court aux conjectures propres à la situation minoritaire prévalant à Ottawa en annonçant d'emblée qu'il votera pour la baisse d'impôt que les libéraux veulent instaurer le 1^{er} janvier. Par conséquent, les conditions que le NPD et le Parti conservateur espéraient poser à leur appui deviennent caduques.

« On ne sera pas contre le principe, a lancé le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet. C'est un des engagements importants d'un gouvernement qui a été légitimement élu. Alors, on ne fera pas de l'opposition juste pour s'opposer. »

Comme promis en campagne électorale, les libéraux entendent progressivement hausser le montant personnel de base — montant sur lequel aucun impôt ne s'applique — pour le faire passer à 15 000 \$ en 2023. Une fois pleinement mise en œuvre, la mesure fera économiser 300 \$ par contribuable et coûtera au Trésor fédéral 6 milliards de dollars annuellement.

La baisse d'impôt sera graduellement réduite pour les contribuables gagnant plus de 150 000 \$ jusqu'à être complètement éliminée pour ceux gagnant plus de 214 000 \$.

« Vingt millions de Canadiens auront une réduction d'impôt, une réduction qui augmentera d'ici 2023, a clamé le ministre des Finances, Bill Morneau. Et cela signifie aussi que 1,1 million de Canadiens de plus ne payeront plus d'impôt. »

La proposition du NPD

Le NPD espérait forcer le gouvernement à réduire le nombre de contribuables ayant droit à cette baisse d'impôt — en ramenant le plafond de revenus à 90 000 \$ — et à injecter les économies réalisées dans une nouvelle assurance dentaire pour les 4,3 millions de gagnent qui n'en ont pas.

« C'est notre façon d'apporter des améliorations », a expliqué le porte-parole néodémocrate en matière de finances, Peter Julian. « C'est ça qu'on va faire pendant toute la durée de ce gouvernement minoritaire, soit de prendre une idée et de faire quelque chose qui aura des bénéfices concrets pour des millions de Canadiens. »

Dans son discours du Trône, le gouvernement libéral a évoqué les « soins dentaires universels » comme une de ces « nouvelles idées » auxquelles il pourrait être « réceptif ».

Le Parti conservateur devrait en théorie voir d'un bon œil la baisse d'impôt libérale, non seulement parce qu'il est philosophiquement favorable à la réduction du fardeau fiscal, mais aussi parce qu'il a proposé en campagne une

mesure très similaire. Le parti n'a pas voulu pour autant indiquer lundi s'il voterait pour la mesure.

« On n'est pas contre les baisses d'impôt, mais encore faut-il que ce soit fait dans un cadre de retour à l'équilibre budgétaire », a expliqué le député Gerald Deltell.

L'appui du Bloc

Le vote sur la baisse d'impôt constitue une mesure engageant la confiance de la Chambre des communes. L'appui bloquiste assurera la survie du gouvernement, et retire au NPD et au Parti conservateur tout pouvoir de négociation. M. Deltell y voit d'ailleurs un problème, d'autant que le Bloc a aussi indiqué qu'il appuierait le discours du Trône. « Le Bloc a pas mal la gâchette rapide pour le Oui. Peut-être qu'il s'ennuie du Oui référendaire. »

À cela, Yves-François Blanchet rétorque que ce n'est que partie remise. « On n'a pas l'intention de jouer une game de négociation. Soyez assurés qu'il y a des dossiers avec lesquels on s'en vient qui sont lourds, importants pour les Québécois, et pour lesquels on va interpeller le gouvernement en disant que la récréation est finie. »

D'ailleurs, le Bloc a demandé lundi que le congé de maladie auquel les travailleurs cotisant à la caisse d'assurance-emploi ont droit passe de 15 à 50 semaines. Les libéraux se sont engagés en campagne à le porter à 26 semaines.



Après avoir appuyé le discours du Trône, le chef bloquiste, Yves-François Blanchet, a indiqué lundi qu'il votera pour la baisse d'impôt que les libéraux veulent instaurer le 1^{er} janvier prochain. ADRIAN WYLL LA PRESSE CANADIENNE

Menaces contre les femmes : le SPVM arrête un deuxième homme

Un Montréalais aurait publié des gazouillis haineux dans le sillage du 6 décembre

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a procédé à une deuxième arrestation en quelques jours relativement à des menaces proférées contre les femmes sur les réseaux sociaux.

Mohamed Ilyes Krimeed, 20 ans, a comparu en fin de semaine au palais de justice de Montréal. Il fait face à des accusations d'incitation à la haine et de menaces, selon les informations du SPVM.

Selon le document de dénonciation consulté par *Le Devoir*, il aurait proféré ces menaces le 6 décembre dernier, soit le jour où avait lieu les commémorations de la tuerie de Polytechnique.

Mohamed Ilyes Krimeed « a sciemment proféré [...] une menace de cau-

ser la mort ou des lésions corporelles à des femmes », peut-on lire dans le document. « [Il] a, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomenté volontairement la haine contre un groupe identifiable », est-il également écrit.

Dans un tweet désormais supprimé, l'accusé aurait proféré des menaces à l'endroit des femmes. Une internaute a alors signalé la publication au SPVM. La veille des commémorations du 6 décembre, il aurait relayé le gazouillis d'un autre internaute, où on peut toujours lire : « Bonne nuit à tous, sauf aux femmes. Mourrez [sic]. A demain. »

Quelques jours auparavant, l'accusé avait également publié un tweet faisant référence à des tueries dans les établissements scolaires.

Il a été remis en liberté sous plusieurs conditions, dont celle de ne pas posséder une arme et l'interdiction d'aller sur les réseaux sociaux. Il reviendra devant les tribunaux le 7 février prochain.

Il s'agit du deuxième individu arrêté en quelques jours pour des menaces proférées à l'endroit des femmes. Vendredi dernier, le jour des commémorations de la tuerie de Polytechnique, le SPVM avait arrêté un suspect, Jean-Claude Rochefort, relativement à plusieurs publications faisant l'apologie du tueur Marc Lépine. Le blogueur a été accusé d'avoir fomenté la haine envers les femmes.

Rochefort demeure incarcéré jusqu'à la tenue de son enquête sur remise en liberté provisoire, mardi.

III JUSTICE

« La fin justifiait les moyens » chez SNC-Lavalin, plaide la Couronne

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

C'est selon l'adage « la fin justifie les moyens » que s'est bâti le modèle d'affaires de SNC-Lavalin en Libye, permettant à la firme montréalaise d'obtenir d'importants contrats en payant des pots-de-vin au fils de l'ancien dictateur Mouammar Kadhafi, a résumé lundi la Couronne lors des plaidoiries finales au procès de l'ex-cadre Sami Bebawi.

« [M. Bebawi a donné son aval] une pratique commerciale alternative, inhabituelle, illicite, malhonnête de gonflement artificiel de prix de contrats, de paiement de pots-de-vin et de détournement de fonds à des fins personnelles », a plaidé la procureure de la Couronne, M^e Anne-Marie Manoukian.

Le stratagème collusoire, qui s'est déroulé sur près d'une décennie, a causé du mal au peuple libyen, a fait valoir M^e Manoukian. Au total, 113 millions de dollars ont été détournés grâce à des sociétés-écrans aux îles Vierges.

M. Bebawi aurait touché à lui seul une « rémunération » de plus de 26 millions de dollars grâce à sa collaboration dans l'implantation de ce système.

Pots-de-vin démesurés

M. Bebawi fait face à cinq chefs d'accusation de fraude, de recyclage de pro-



duits de la criminalité, de possession de biens volés et de corruption d'un agent public étranger. Il a plaidé non coupable à toutes les accusations.

« La défense tentera peut-être de vous dire que tout s'est fait à l'insu de M. Bebawi », a prédit M^e Manoukian. « Pourquoi alors recevait-il autant de

Sami Bebawi
PAUL CHIASSON
LA PRESSE
CANADIENNE

courriels concernant le stratagème ? » a-t-elle demandé. Elle a rappelé au jury que plusieurs témoins ont affirmé sous serment que l'ancien cadre était tenu informé dans les moindres détails des avancements des projets libyens.

Elle a également évoqué les confidences de l'accusé à un policier pas plus tard qu'en avril dernier concernant l'achat d'un yacht de 25 millions de dollars pour Saadi Kadhafi.

Un enquêteur avait raconté que l'accusé lui a confié être frustré de voir l'ancien président de l'entreprise, Jacques Lamarre, nier être au courant.

Ce yacht est d'ailleurs « le symbole de la démesure des pots-de-vin versés à Saadi Kadhafi », a fait valoir M^e Manoukian. Anticipant que la défense tentera de minimiser le rôle du fils de l'ancien dictateur, M^e Manoukian a lancé : « Pourquoi avoir déroulé le tapis rouge pour Saadi Kadhafi s'il n'avait aucun pouvoir politique et qu'il n'était qu'un joueur de football ? »

M^e Manoukian a également ressorti un courriel destiné à M. Lamarre rédigé par M. Bebawi dans lequel ce dernier soulignait les missions diplomatiques réalisées par Saadi Kadhafi.

« Peut-on parler de libre négociation quand un bateau est acheté et des millions [de dollars sont] versés à Saadi Kadhafi ? » a-t-elle ajouté.

M^e Manoukian est également revenue sur l'opération d'infiltration menée par la Gendarmerie royale du Canada après que M. Bebawi a offert 10 millions de dollars à son ancien subalterne Riadh Ben Aïssa afin d'acheter son silence. Ce que M. Bebawi ignorait, c'est que M. Ben Aïssa avait commencé à collaborer avec les autorités canadiennes.

La Couronne a terminé ses plaidoiries lundi. Les avocats de M. Bebawi présenteront les leurs mardi.

Séduire Hollywood

CINÉMA

SUITE DE LA PAGE A 1

tantôt dans celles de NBCUniversal. À tous, il a offert un nouvel « incitatif » qui prendra la forme d'« un pourcentage des retombées prévues au Québec » en échange d'un engagement à effectuer des tournages au Québec sur une période minimale de trois ans.

« Je suis confiant qu'on va être capables de convaincre certains d'entre eux de signer des ententes sur trois ou cinq ans pour faire plus de productions au Québec », a-t-il affirmé, convaincu de conclure des « deals gagnant-gagnant : gagnant pour l'entreprise, gagnant pour les Québécois en retombées ».

« Dans chaque réunion, il y avait des gens qui venaient des finances, alors on parlait le même langage », a précisé l'ex-homme d'affaires.

Les plateformes de diffusion de contenu en continu n'étaient pas en reste dans l'itinéraire de M. Legault. Le premier ministre s'est évertué à les convaincre de travailler sur une base régulière à Montréal. « Nous sommes

heureux d'en discuter », a répondu poliment un patron de Netflix, plateforme à laquelle des centaines de milliers de Québécois sont abonnés.

Quelques rires ont retenti dans le hall de la multinationale. Ne se laissant pas démonter, M. Legault a vanté les talents québécois en production cinématographique et télévisuelle.

« Nous sommes bien meilleurs que Toronto et Vancouver. Mes amis John Horgan et Doug Ford ne seraient pas contents de m'entendre, mais c'est vrai : meilleure qualité, meilleur prix, meilleur tout ! » a-t-il déclaré avant d'être invité à monter dans un ascenseur par le vice-président productions internationales originales, Steve Squillante.

Le premier ministre a dit à la presse souhaiter voir un studio Netflix ouvrir à Montréal.

« On veut dire à Netflix : [...] venez produire au Québec avec des employés québécois, créez des emplois payants au Québec. Ce sont des emplois de 75 000, 100 000 [dollars] par année », a-t-il dit, tout en précisant que les studios paieraient malgré tout moins cher pour leur main-d'œuvre au Québec qu'en Californie.

Il était pour l'occasion accompagné par le président fondateur de Rodeo FX, Sébastien Moreau. Le studio québécois a été retenu par Netflix comme principal partenaire d'effets visuels pour la quatrième saison de *Stranger Things*, a-t-on appris au terme de la visite primo-ministérielle. L'entente assure le maintien de 100 à 150 emplois

— bien rémunérés, selon M. Legault — au Québec.

Avertissement de Jean-Marc Vallée

Le réalisateur en vogue Jean-Marc Vallée s'est réjoui de voir le chef du gouvernement québécois — avec qui il a cassé la croûte lundi midi — se déplacer à Los Angeles afin de rencontrer les acteurs du milieu du cinéma et de la télévision.

« Il y a un effort à faire. Et je pense que Monsieur Legault est en train de le faire », a-t-il dit, assis au fond d'un restaurant branché de Culver City.

La stratégie consistant à faire miroiter aux studios des salaires plus bas à Montréal qu'à Los Angeles n'est toutefois pas sans risques, a-t-il expliqué aux journalistes.

« [Il y a] une surenchère au niveau des salaires. Nos artistes d'effets visuels se retrouvent à avoir des offres impressionnantes de ces boîtes-là. Mais là, nos boîtes comme FX Studios perdent un peu de leurs joueurs. Je pense qu'il y a une réflexion à avoir pour avoir une espèce d'équilibre entre « on attire les étrangers » et « on conserve ce qu'on doit conserver à Montréal », a suggéré M. Vallée avant de partager un repas avec le couple Legault-Brais.

Les demandes étaient souvent différentes d'un studio à l'autre, a souligné M. Legault à la presse.

« Il y en a qui veulent qu'on rembourse une partie de la formation des employés. Dans d'autres cas, ils voudraient qu'on améliore certains studios et qu'on en paie une partie. Dans d'autres cas,

On veut dire à Netflix : [...] venez produire au Québec avec des employés québécois, créez des emplois payants au Québec. Ce sont des emplois de 75 000, 100 000 [dollars] par année.

FRANÇOIS LEGAULT



Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transatlantique Le Devoir.

c'est directement des incitatifs en fonction des salaires... » a-t-il expliqué.

Le milieu québécois inquiet

L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) observait non sans inquiétude le déroulement de la deuxième journée de mission économique de M. Legault en Californie.

La p.-d.g. de l'AQPM, Hélène Messier, a invité le premier ministre à assurer la survie de la production locale au Québec avant d'y attirer la production étrangère.

« À Vancouver, ils ont misé sur la production de service [attirer des producteurs étrangers], et ils ont détruit la production nationale. C'est comme être sous-traitant. Et c'est un peu ce que M. Legault veut faire. Il dit : venez utiliser nos studios, nos techniciens, nos effets. Alors que nous, au Québec, nos productions nationales sont tellement sous-financées qu'on n'a même pas les moyens de s'offrir ces effets visuels dans nos productions, ou de compétitionner des salaires subventionnés », a-t-elle déclaré dans une entrevue avec *Le Devoir* à Montréal lundi.

« Alors, avant d'attirer les entreprises étrangères au Québec, on doit s'assurer que la production locale va survivre. »

M. Legault s'est engagé à bonifier l'aide offerte aux producteurs québécois en 2020. Il a invité la presse à lire attentivement le prochain budget Girard, qui sera présenté cet hiver. L'an 2020 sera une « belle année » pour la ministre de la Culture, Nathalie Roy, a-t-il promis.

Excuses tardives

ROYAUME-UNI

SUITE DE LA PAGE A 1

À Croydon, les travaillistes n'ont pourtant rien négligé afin de mobiliser leur électoral naturel, qui se recrute surtout chez les jeunes. Ils ont même enrôlé un fils de l'endroit, le rappeur Stormzy, né de parents ghanéens. Sur la gigantesque scène du festival de Glastonbury, le rappeur y est allé d'une version adaptée de son succès *Vossi Bop* dans laquelle on pouvait entendre « *Fuck the government and fuck Boris* ».

Brexit or no Brexit

Jeremy Corbyn a beau poser aux côtés des stars du rap, les observateurs n'ont pas manqué de remarquer que les foules ne sont plus au rendez-vous comme en 2015 dans les grands rassemblements publics qu'il apprécie tant. Depuis quelques jours, les appels au « vote utile » se sont multipliés dans la presse de gauche.

Même les anciens premiers ministres John Major et Tony Blair ont mis la

main à la pâte. En effet, la campagne de Jeremy Corbyn n'a pas le dynamisme de celle de 2017, dit Simon Griffith, de l'Université de Londres.

« L'effet de nouveauté s'est dissipé, et le gros problème de Corbyn, c'est sa position ambiguë sur le Brexit alors que c'est devenu la question centrale de cette élection. Corbyn veut négocier une nouvelle entente avec Bruxelles, mais il ne dit pas s'il la soutiendra, ou votera Remain, lorsqu'elle sera soumise au référendum. L'électeur moyen n'y comprend rien ! »

Malgré des revendications très populaires, comme la renationalisation des chemins de fer, la gratuité des universités et d'Internet, sa campagne est à la peine, dit le politologue. Un signe ne trompe pas. Le nombre d'inscriptions de dernière minute sur les listes électorales, pour la plupart des jeunes qui devraient voter Corbyn, n'a pas atteint le record de 2017.

L'antisémitisme

Et puis surtout, il y a ces accusations répétées d'antisémitisme qui gangrènent le parti depuis bientôt trois ans.

En novembre, le grand rabbin du Royaume-Uni, Ephraïm Mirvis, avait accusé Corbyn de ne rien faire contre les déclarations antisémites de ses membres.

Voilà qu'à quatre jours du scrutin, le *Times* révélait des documents internes selon lesquels, malgré les excuses du leader finalement faites sur ITV, plus de

130 propos antisémites n'avaient toujours pas été sanctionnés.

Certains avaient pourtant été rapportés il y a de cela un an et demi. Il aura fallu par exemple plus de dix mois pour expulser un membre de Nottingham qui qualifiait les Juifs de « virus mortel » et disait vouloir leur « élimination complète ».

Selon le *Times*, d'autres membres n'ont jamais été sanctionnés après avoir remis en question l'existence de l'holocauste. Même s'il conteste ces chiffres, le numéro deux du parti, John McDonnell, a admis que ce scandale avait pourri la campagne travailliste.

Pour la première fois de sa vie, le sociologue David Hirsh votera libéral démocrate. Dans sa circonscription du nord de Londres, Finchley and Golders Green, 23 % des électeurs sont juifs.

Or, dans cet électoral traditionnellement de gauche, le vote travailliste ne serait plus qu'à 6 % ! Cela ne surprend pas Hirsh, qui a quitté le parti en février, en même temps que la députée de Liverpool, Luciana Berger, qui avait accusé son ancien parti de protéger les antisémites.

Selon Hirsh, « lorsque Jeremy Corbyn est devenu chef, il a amené avec lui une frange de militants d'extrême gauche qu'il fréquentait depuis toujours et qui détestaient Israël au point de tolérer tout ce qui pouvait être dit contre elle et les Juifs. »

« Pour lui, Israël n'est qu'un symbole de l'impérialisme, rien de plus. Ce qui

Si Boris Johnson revient au 10 Downing Street, il devra remercier Jeremy Corbyn

ANDREW RAWNSLEY



Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transatlantique Le Devoir.

passé sous silence toute l'histoire des Juifs au XX^e siècle ! »

L'image du parti atteinte

Il est de notoriété publique que le leader travailliste, qui a toujours été proche des milieux d'extrême gauche, est intervenu à la télévision iranienne (Iran Press TV) jusqu'en 2012, même après que l'autorité britannique de contrôle de l'audiovisuel eut révoqué sa licence pour avoir diffusé une entrevue filmée sous la contrainte avec le journaliste canado-iranien Maziar Bahari.

Même l'« historique » Jewish Labour Movement, affilié aux travaillistes depuis 1920, refuse de soutenir le parti dans cette élection. Les travaillistes ont bien tenté de répliquer en accusant les conservateurs d'islamophobie, mais à gauche, la colère est grande contre Corbyn.

« Quel parti pourrait se permettre d'avoir un chef qui laisse ainsi se répandre le poison de l'antisémitisme », se demande l'éditorialiste en chef de l'influent hebdomadaire de gauche *The Observer*, Andrew Rawnsley. Et le chroniqueur de conclure : « Si Boris Johnson revient au 10 Downing Street, il devra remercier Jeremy Corbyn. »

Les quelque 300 000 Juifs du Royaume uni ne sont évidemment pas assez nombreux pour modifier les résultats de ce scrutin. « Sous ses airs relax, Corbyn n'a pas l'air d'un antisémite, dit Simon Griffith. Mais il n'en demeure pas moins que ce scandale lui nuit et que l'image du parti est atteinte. »

LE CANADA A LES VRAIS CERVEAUX DERRIÈRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.

Les 80 titulaires de chaires
Canada-CIFAR sont des
pionniers en recherche et
assurent la formation de la
prochaine génération
de talents en IA.

Ici même au Canada.

cifar.ca/ia

CIFAR


ami

 Mila



Canada

Pour son rôle de direction de la Stratégie pancanadienne en matière d'IA, le CIFAR est financé par le gouvernement du Canada avec le soutien de Facebook et de la Fondation RBC.

III PROTECTION DES CARIBOUS

L'industrie forestière a le dernier mot

L

e ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Pierre Dufour, a aboli la protection administrative dont jouissaient trois massifs au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour favoriser la survie des caribous forestiers, une espèce menacée. C'est quelque 46 000 hectares de forêt qui seront livrés à l'industrie afin qu'elle procède à une coupe intensive.

Le MFFP a justifié sa décision en indiquant que le système de suivi — on se sert de colliers télémetriques pour localiser les cervidés — n'avait pas montré la présence de caribous dans ces secteurs. Or des scientifiques doutent des constats du ministère, d'autant plus que ce ne sont qu'une minorité des caribous qui sont munis de tels colliers et que ces bêtes se déplacent d'année en année. Le MFFP n'a pas fait la démonstration, qui s'appuierait sur une solide méthodologie scientifique, que les caribous ne fréquentent pas ces massifs ou qu'ils ne le feraient pas dans un avenir prochain si ces milieux propices à leur survie n'étaient pas détruits.

La vraie justification, c'est que l'industrie a fait pression pour faire main basse sur ces forêts inexploitées et que le gouvernement acquiesce, au nom de « la vitalité économique du Québec et de ses régions », a répondu favorablement à cette exigence. En campagne électorale en 2014, le chef libéral Philippe Couillard avait déclaré qu'il « ne sacrifiera [it] pas une job dans la forêt pour les caribous forestiers ». Le gouvernement Legault agit dans le même esprit.

ROBERT DUTRISAC



Il y a près de 20 ans, le gouvernement fédéral a placé le caribou forestier sous la protection de la Loi sur les espèces en péril. Mais comme le cervidé se retrouve essentiellement sur des terres publiques au Québec, c'est à l'État québécois que revient la responsabilité de protéger l'espèce. En 2017, Environnement Canada avait conclu que le Québec, à l'instar des autres provinces, avait failli à sa responsabilité de protéger le caribou forestier.

Le gouvernement Couillard avait planché sur un plan de rétablissement de l'espèce. On visait à faire passer la population actuelle — entre 6000 et 8500 têtes, selon les évaluations — à 11 000 individus. Ce plan, qui devait conduire à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble, n'avait jamais été approuvé par le Conseil des ministres.

En avril 2019, le gouvernement Legault, par la voix de son ministre Pierre Dufour, a annoncé que l'élaboration de la stratégie était reportée en 2022 et sa mise en œuvre, en 2023. Les consultations entourant cette stratégie impliqueront essentiellement l'industrie forestière et les communautés autochtones. Le ministre n'a pas fourni les raisons qui expliqueraient ce report.

La décision de livrer les trois massifs à la coupe à blanc est donc prématurée. En l'absence de plan, on ne peut évaluer l'importance ou non de préserver ces forêts et comment elles pourraient compléter les aires protégées de plus grande ampleur dans le Nord québécois.

Le caribou forestier est une espèce particulièrement sensible aux perturbations causées par l'exploitation industrielle du territoire. Les chemins forestiers, par exemple, qui demeurent après le passage des abatteuses, constituent une menace à la survie de l'espèce parce qu'ils facilitent le déplacement des prédateurs, notamment le loup. Comme le rapportait *La Presse* la semaine dernière, dans Charlevoix, on abat davantage de loups dans le but de ralentir le déclin des populations de caribous. Or l'abattage des prédateurs est pratiqué en Gaspésie depuis des décennies sans que l'espèce cesse de périliter. Pour les experts, la vraie solution consiste à conserver intactes des vieilles forêts, ces milieux propices à la vie du caribou, et à diminuer les perturbations dont est responsable l'industrie forestière.

Le problème, c'est que le MFFP poursuit des missions contradictoires, celle de favoriser l'industrie forestière et celle de préserver la biodiversité. Alors que le ministre Dufour évoque sa « volonté de trouver un juste équilibre », c'est l'industrie qui a le gros bout du bâton. Arbitraire, la dernière décision du ministre, qui devra nous dire qu'il n'est pas le simple pion de l'industrie, illustre une autre fois quels intérêts défend le ministre. Et comme nous l'avons déjà écrit, les caribous ne votent pas, contrairement aux travailleurs forestiers.

La vraie justification, c'est que l'industrie a fait pression pour faire main basse sur ces forêts inexploitées et que le gouvernement acquiesce, au nom de « la vitalité économique du Québec et de ses régions », a répondu favorablement à cette exigence

Québec annule des mesures de protection du caribou, au profit des forestières



LETTRES

Drame de l'École polytechnique : l'importance du deuil collectif

Le 6 décembre représente un devoir de mémoire face à la tuerie de 14 jeunes femmes, étudiantes à Polytechnique. Nous vivons encore, après 30 ans, le besoin de commémorer ce deuil collectif. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'une blessure profonde pour le Québec et pour tout le Canada.

Beaucoup d'établissements universitaires ont tenu à souligner cet événement partout au pays, condamnant ce geste gratuit de violence envers des femmes, car il s'agissait d'un acte délibéré contre de jeunes femmes étudiantes ingénieures. Le tueur a brisé des vies, des carrières et des espoirs en l'avenir.

Les familles des victimes, les proches, les amis et les communautés où vécut les jeunes femmes assassinées se sentent tous concernés par ce drame.

Ensemble, nous sommes plus forts face au deuil, d'où l'importance de vivre un deuil collectif, de partager des émotions, des douleurs vives, des souvenirs nous rappelant des moments terribles que certains voudraient oublier, mais que collectivement nous ne pouvons oublier.

Nous avons tous un devoir de mémoire, merci à tous ceux qui prennent le temps de se rappeler et d'honorer la mémoire de celles qui représentent un symbole d'égalité des chances, d'égalité

entre les hommes et les femmes.

Nos valeurs québécoises d'égalité doivent se refléter partout dans notre quotidien, nous devons combattre le sexisme, la discrimination, la violence verbale et physique, mais surtout nous protéger contre le fanatisme et ses dérives extrêmes.

Pour y parvenir, nous devons nous unir tous ensemble pour bannir la vente libre des armes d'assaut. Malheureusement, 30 ans plus tard, tout reste encore à faire. Demandons à nos gouvernants d'avoir le courage d'agir et de ne pas céder au puissant lobby des armes à feu.

Nous sommes tous féministes, n'ayons pas peur d'utiliser ce mot, comme le mentionne Karine Vanasse, productrice du film *Polytechnique*, qui nous remémore ce triste événement.

Jean Baillargeon, expert-consultant en communication et développement stratégique

Le 8 décembre 2019

La stratégie du ministre Roberge pour le projet de loi 40

En déposant son projet de loi 40 le premier octobre, le ministre Jean-François Roberge avait parfaitement choisi sa stratégie. Il s'assurait ainsi que les parents impliqués dans les conseils d'établissement et aux comités de parent, nouvellement élus en septembre, n'auraient qu'un minimum de temps pour en prendre connaissance, le comprendre, en débattre et le critiquer.

La quasi-totalité des comités de parents du Québec se réunissent pour la première fois en octobre. Il s'agit bien souvent d'une première réunion pour 30 à 50 % de ces parents. Ils prendront deux ou trois réunions juste pour se familiariser avec la structure et le vocabulaire du réseau de l'éducation.

Alors, devoir se pencher sur un projet de loi «mammouth» de 312 articles qui modifiera 80 lois, produire un mémoire étoffé et le déposer en commission parlementaire pour le 7 novembre, c'est leur donner une très lourde commande. C'est une excellente façon de s'assurer de limiter la critique. C'est s'assurer que la réflexion de ces milliers de parents bénévoles, même avec toute la bonne foi dont ils sont capables, ne puissent découvrir toutes les entourloupes et les coulures que le ministre veut leur faire avaler.

Rien de surprenant à ce que des comités de parents de partout au Québec réagissent un peu plus tard. Ils découvrent un à un tous les pièges de ce projet concocté sans consultation ni réflexion collective. Notre système public, un des meilleurs au monde malgré ce qu'on en dit, mérite mieux. Les passionnés qui y œuvrent méritent mieux, qu'ils soient enseignants, professionnels, administrateurs ou employés de soutien. Les parents qui s'y impliquent méritent tout autant un minimum de respect de ce ministre. Mais surtout, les enfants, que je ne connais pas tous par leur nom, méritent mieux que ce projet bâclé.

François Paquet

Le 6 décembre 2019

LIBRE OPINION

À la défense de Peter Handke

L'écrivain nobélisé n'a jamais appelé à lancer une croisade contre quiconque

Nadou Loyat
Mansonville

Sans nier que l'octroi du prix Nobel de littérature à Peter Handke puisse entraîner des questionnements d'ordre éthique sur cet écrivain, la dernière phrase de l'article paru dans l'édition du 7 décembre du *Devoir*, sous le titre « Peter Handke rattrapé par la polémique », soulève la question suivante : la politique serait-elle au-dessus de la littérature? Une des membres démissionnaires du comité Nobel, Gun-Britt Sundström, a déclaré : « Le choix du lauréat 2019 ne s'est pas limité à récompenser une œuvre littéraire, mais

a également été interprété [...] comme une prise de position qui place la littérature au-dessus de la politique. [...] Cette idéologie n'est pas la mienne. »

Si la politique et les politiciens étaient plus vertueux que la littérature et les littérateurs, si les politiques émises (ou commises) étaient plus vertueuses que les œuvres et les propos des écrivains, on le saurait! Si toute action politique portait la marque d'un humanisme « appliqué » qui transcenderait les conflits et les dérives de toutes sortes, on le saurait! Nos sociétés et le monde s'en trouveraient mieux. Mieux que les pitoyables simulacres de « saine »

gouvernance que, bon an mal an, nous subissons.

Concernant Peter Handke, la question essentielle me semble celle-ci : l'ensemble de son œuvre est-elle concentrée autour des opinions qu'il a émises en 1995-1996, lors de la guerre en ex-Yougoslavie? De toute évidence, non. A-t-il appelé quiconque à « faire croisade » contre qui que ce soit?

Il conviendrait d'établir un parallèle entre Handke et l'écrivain norvégien Knut Hamsun, qui reçut ce même prix Nobel en 1920. Ces deux écrivains furent accusés de sympathie proserbe pour l'un et pronazie pour l'autre. Or ce sont des écrivains pour qui l'esprit de la

Il conviendrait d'établir un parallèle entre Handke et l'écrivain norvégien Knut Hamsun, qui reçut ce même prix Nobel en 1920. Ces deux écrivains furent accusés de sympathie proserbe pour l'un et pronazie pour l'autre.

race (*Volkstum*) n'a jamais été le mobile de leurs engagements. Ce qui les caractérise est plutôt leur attachement à un certain *Heimat* (l'amour de la terre natale), nordique pour Knut Hamsun, slave pour Peter Handke... tous deux à des degrés divers, dans le sillage des écrivains néo-romantiques, fervents amoureux d'un vaste terroir naturel-culturel, certes idéalisé, surtout chez Hamsun, mais toujours tendu vers l'universel comme ultime « patrie ».

Nos compatriotes qui ont perdu le sens de la verticalité, de la transcendance, obnubilés par la « réalité » plus que par « le réel à travers les apparences » (Virginia Woolf), semblent plus enclins à condamner qu'à comprendre cet enjeu essentiel-existential de la littérature : « aider la petite âme à boire à la coupe infinie » (Victor Hugo). Nous sommes toutes et tous de petites âmes en mal d'infini. C'est à cause de cette carence que le monde court à sa perte et que l'on s'attache à la lettre plutôt qu'à l'esprit des propos des auteurs qui ont une vision élargie et inclusive du monde.

III DIPLOMATIE

Le Canada doit revoir sa stratégie avec la Chine

Les relations ne pourront plus être celles d'avant la crise

Guy Saint-Jacques

Ambassadeur du Canada en République populaire de Chine de 2012 à 2016

Je me lève tous les matins en pensant au cauchemar que vit Michael Kovrig, un grand collègue avec qui j'ai eu le plaisir de travailler à l'ambassade du Canada à Pékin, et j'espère qu'un miracle surviendra pour que lui et Michael Spavor soient libérés. En ce triste anniversaire de leur première année de détention, la stratégie poursuivie par Ottawa a eu des résultats mitigés : ils n'ont pas été libérés sous caution, ni n'ont encore vu un avocat.

Puisque la Chine nous a avertis que les choses ne reviendront à la normale que lorsque Meng Wanzhou retournera en Chine, la situation semble sans issue, car ses avocats s'emploieront à retarder son extradition. Nos fermiers ont perdu des milliards de dollars en ventes de canola (les exportations ont baissé de 50 %), de soya, de pois et de viande ; dans ce cas, la Chine a été forcée de reprendre l'importation de porc canadien à cause de l'épidémie de peste porcine africaine. Puisque les États-Unis nous ont mis dans ce pétrin en demandant de l'arrêter, ils doivent nous aider davantage à résoudre la crise. Mais peut-on se fier à Donald Trump sachant son opinion sur notre premier ministre ? Le message devrait être que nous serons moins avenants la prochaine fois qu'ils nous demanderont un service.

Est-il possible d'avoir des relations normales avec la Chine ? Comme Nicholas Kristof l'écrivait dans le *New York Times* du 30 novembre, il est plus difficile de rester ambivalent sur la Chine après les révélations sur sa campagne dans la province du Xinjiang qui frôle le génocide culturel et le non-respect de l'accord un-pays-deux-systèmes à Hong Kong. En supposant que nos compatriotes soient relâchés l'an prochain, je ne crois pas qu'il serait possible de reprendre les relations là où elles étaient avant la crise. Cependant, nous devons pen-

La crise actuelle avec la Chine montre les défis de gérer les relations avec une superpuissance qui ignore les règles internationales quand ça ne fait pas son affaire. Même si le Canada n'est pas le premier pays à subir ses foudres et ses tactiques d'intimidation, c'est la première fois qu'un pays a obtenu l'appui de ses alliés.

ser où nous voulons être dans cinq ou dix ans, sachant que la Chine doit aider à régler les problèmes mondiaux comme les changements climatiques, la prolifération nucléaire ou les pandémies.

La crise actuelle avec la Chine montre les défis de gérer les relations avec une superpuissance qui ignore les règles internationales quand ça ne fait pas son affaire. Même si le Canada n'est pas le premier pays à subir ses foudres et ses tactiques d'intimidation, c'est la première fois qu'un pays a obtenu l'appui de ses alliés. Je crois que cela a pris la Chine de court, car cela a entaché son image à l'étranger. Notre message devrait être que nous réévaluons la relation et que tous les échanges officiels sont suspendus jusqu'à la libération de Michael Kovrig et Michael Spavor. Après, nous voudrions renouer les liens, mais sur

la base de la réciprocité et du respect mutuel.

Nous devrions commencer immédiatement à réévaluer notre stratégie d'engagement avec la Chine, en reconnaissant qu'elle est devenue un pays plus autoritaire et un compétiteur stratégique depuis que Xi Jinping est devenu secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC) en novembre 2012. Bien sûr, notre capacité à influencer la Chine est très limitée ; notre but est simplement de nous assurer que les droits de la personne fondamentaux soient mieux protégés et que la Chine cesse de se comporter comme un enfant gâté.

Il ne faut pas renoncer à nos valeurs. Nous devrions réagir rapidement et fermement à toute ingérence dans les affaires canadiennes, y compris parmi les Canadiens d'origine chinoise, à tout cas d'espionnage ou de tentative pour limiter les débats sur nos campus. Le gouvernement devrait étudier les mesures prises par l'Australie pour contrer l'ingérence chinoise. Je suggérerais également qu'une revue soit faite de la collaboration dans le domaine de la haute technologie, y compris l'intelligence artificielle, pour prévenir l'utilisation de notre expertise dans les programmes de contrôle en Chine ou pour limiter la liberté d'expression.

Le message à la Chine devrait être que nous sommes d'accord sur qu'elle joue un plus grand rôle sur la scène internationale et qu'elle se joigne à l'APTGP (Accord de partenariat transpacifique global et progressiste), pourvu qu'elle cesse ses tactiques d'intimidation envers d'autres pays et qu'elle devienne un meilleur citoyen mondial. [...] Il est temps, à mon avis, d'appliquer la réciprocité, c'est-à-dire de permettre aux compagnies chinoises d'investir au Canada si une compagnie canadienne peut faire la même chose en Chine.

Un jour, Michael Kovrig et Michael Spavor seront libres. Espérons qu'ils pourront retrouver une vie normale le plus tôt possible.

L'injure et les gens raisonnables

PIERRE TRUDEL



Lors d'une allocution à l'Assemblée nationale, la députée Christine Labrie a récité une liste de messages orduriers qu'elle et ses collègues femmes engagées dans l'activité politique ont reçus dans les divers espaces virtuels qui constituent Internet.

On ne compte plus les témoignages de femmes de toutes tendances engagées dans les activités publiques qui subissent le caractère gratuit et dégradant de propos qui leur sont directement ou indirectement adressés dans les réseaux sociaux ou dans les autres espaces en ligne. Faire déferler des remarques fielleuses à l'endroit des personnalités publiques est devenu facile et à la portée de pratiquement tout le monde. Bien que des hommes soient souvent ciblés, les femmes actives dans la vie publique reçoivent une part disproportionnée d'injures, souvent associées à la sexualité ou à leur apparence physique. La facilité de s'exprimer rendue banale en raison de l'omniprésence d'Internet a contribué à sortir l'injure de la marginalité pour la ramener dans le lot des périls quotidiens associés à l'activité publique.

Pourtant, l'injure publique ou privée est un acte fautif aux yeux de la loi, et cela, depuis très longtemps. Un acte fautif qu'on a cru un temps en recul en raison de la relative difficulté de lancer des propos et des écrits porteurs d'injures pouvant effectivement se rendre aux yeux ou aux oreilles des personnes actives dans la vie publique. Mais avec Internet, l'injure est à la portée de tous les claviers !

Une faute civile

Aux yeux de la loi, lorsque le caractère fautif d'un propos est constaté, la personne qui l'a exprimé est tenue de réparer les torts que cela a engendrés. Ce ne sont pas tous les propos grossiers qui sont fautifs. Seuls sont fautifs au regard de la loi les propos que n'aurait pas tenus une personne raisonnable placée dans des circonstances analogues. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de tenir compte du contexte spécifique dans lequel les propos sont tenus. Par exemple, on peut dire ou écrire des propos caustiques à l'égard d'une personne dans le cadre d'une prestation artistique ou humoristique. Il importe alors de bien analyser le contexte et de savoir reconnaître le propos qui est au second degré. De même, on peut par la caricature exprimer des idées qui pourraient au premier degré ressembler à de l'injure. Analyser la moindre expression aux allures injurieuses sans tenir compte du contexte est une approche dangereuse pour la liberté d'expression.

La personne raisonnable se retient d'injurier. L'espace virtuel ne dispense pas de ce devoir !

La loi tient pour acquis que les gens raisonnables font preuve de savoir-vivre. Ils s'abstiennent d'injurier leurs semblables. En dehors d'une démarche artistique ou humoristique dans lesquelles l'exagération sert à communiquer un propos voué à la critique sociale, les réflexes d'une personne raisonnable vont généralement lui commander de se retenir de communiquer aux autres des injures à l'égard d'un autre. Dans le monde physique, les interactions humaines seraient insupportables s'il n'y avait pas ce réflexe qui porte à se retenir d'injurier les gens, y compris ceux avec lesquels on est en désaccord.

Mais Internet fait éclater les frontières entre les cercles intimes et ceux du reste de nos semblables. Le virtuel nous rapproche même des gens qui nous sont éloignés. Les personnes publiques peuvent être perçues comme des abstractions. Bien que ces personnes nous soient lointaines, le réseau permet de les atteindre. Cela contribue à désinhiber l'envie de lancer des propos que l'on n'oserait pas exprimer dans un face-à-face. C'est à ce titre que les réseaux sociaux constituent un environnement propice aux injures et aux autres propos qu'on n'oserait pas tenir en présence physique d'une personne.

La personne raisonnable

Les tribunaux constatent régulièrement que certains se sont avisés de tenir à l'égard d'une personne de leur milieu de travail ou de leur entourage immédiat des propos qu'une personne raisonnable n'aurait pas tenus. Les invectives dirigées vers des personnalités publiques ne sont peut-être pas aussi souvent punies, mais lorsque les tribunaux sont appelés à en juger, ils vont les évaluer en se demandant si la personne qui les a répandues a agi comme aurait agi une personne raisonnable. Compte tenu du contexte, dépassent-ils le seuil de la critique légitime des idées et des prises de position de la personne visée ?

Les juges tiennent habituellement pour acquis qu'une personne raisonnable va se retenir d'invectiver une personne avec laquelle elle se trouve en désaccord en l'attaquant sur son apparence physique, sur les vêtements qu'elle porte ou sur d'autres caractéristiques qui ne relèvent pas de son activité publique. Une personne raisonnable discutera du bien-fondé des idées ou des propositions d'une personne, de la valeur de ses prestations artistiques ou sportives. Il est infiniment plus difficile de trouver raisonnable un propos gratuit fondé sur l'apparence physique d'un individu ou qui lui enjoint de « se faire disparaître ».

La personne raisonnable se retient d'injurier. L'espace virtuel ne dispense pas de ce devoir ! Que le propos soit affiché sur un panneau en pleine rue ou qu'il soit mis en ligne par le truchement d'un réseau social, l'injure demeure une faute punie par la loi. Le seul fait que le contexte technologique décuple les possibilités de formuler et d'afficher des propos injurieux ne fait pas disparaître l'obligation de se comporter comme une personne raisonnable. Lorsqu'on a le projet de formuler une remarque ou un propos critique à l'égard d'une personne publique, il est de bonne pratique de se demander si une personne raisonnable aurait dit ou écrit ce qu'on envisage de mettre en ligne. En somme, une version contemporaine du conseil séculaire : tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler !

Au rayon des antiquités

L'âgisme ne serait-il que du sexisme déguisé ?

Michelle Chanonat

La vieillesse est un lent naufrage, disait le général de Gaulle. Mais c'est une chronique d'une noyade annoncée pour ceux, et surtout celles, qui vivent sous les projecteurs — actrices, chanteuses et autres personnalités publiques — et font le bonheur et la richesse des chirurgiens esthétiques, tellement les signes de la vieillesse, plus encore que la vieillesse elle-même, sont une terrible menace.

Pourquoi cette angoisse de vieillir ? La peur de rester sur le carreau, de ne plus travailler, d'être *has been*, ou placardée à la retraite, avec un minimum garanti qui ne garantit, pour la plupart des bénéficiaires, que de ne pas mourir de faim (et encore, merci les banques alimentaires!). [...]

Dans une société dont les valeurs sont véhiculées par des corps lisses et en santé, que dis-je, où l'on glorifie l'image de la jeunesse, il y a de quoi se sentir en péril. Qui disait : passé 50 ans, une femme devient transparente ? Pourquoi la fameuse « ménagère de 50 ans et plus » chère aux sondages devient-elle inemployable ? Parfois, on la congédie, parce qu'on veut « rajeunir l'équipe ». Et vlan dans les dents.

Il y a des métiers qui vieillissent mal, comme la danse. Même si quelques chorégraphes osent montrer des corps décrépis, je pense notamment à *Dancing Grandmothers* de la Coréenne Eun-Me Ahn, spectacle présenté en ouverture du FTA 2015, qu'on a trouvé si génial et si touchant parce qu'il mettait en scène des grands-mères dansantes. On a tellement misé sur la relève que la catégorie senior n'a plus d'espace ni pour créer ni pour s'expri-

Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Jeu*, décembre 2019, n° 173.



mer. C'est ainsi qu'on montre gentiment la porte à une chorégraphe de 62 ans en lui supprimant progressivement ses subventions. N'est pas Pina Bausch qui veut. Cependant, on n'oubliera pas de s'extasier sur l'énergie d'une Monique Miller ou d'une Béatrice Picard, pour démontrer un grand sens de l'acceptabilité sociale et de l'inclusion parce que, finalement, il peut exister des personnes âgées fréquentables et intéressantes.

L'avantage d'être vieux ou vieille, c'est qu'on a déjà été jeunes. Et que nous aussi, on a poussé pépé et mémé dans les orties pour prendre leur place, en affirmant haut et fort que l'on ferait mieux qu'eux et elles. Nous aussi avons dédaigné d'écouter celles et ceux de plus de 40 ans (mieux, on s'en méfiait !) parce qu'ils étaient dépassés et ne connaissaient rien à rien. Nous aussi avons regardé les vieilles personnes avec condescendance, pitié et énervement, on les trouvait ralenties, encombrantes et chiantes.

Dans les arts de la représentation, l'égalité homme-femme a du plomb dans l'aile. Un acteur a plus de chances

de mourir en scène qu'une de ses consœurs, pour la simple et bonne raison que, passé un certain âge, elles n'intéressent plus les metteurs ou les metteuses en scène, hormis quelques glorieuses exceptions, nous sommes d'accord. Après 50 ans, Monsieur est un séducteur aux tempes argentées et Madame, une vieille peau qu'il faut remonter, botoxer, lifter, sans quoi c'est chômage assuré. Bien sûr, peu de rôles du répertoire sont écrits pour des actrices vieillissantes (à part *Les chaises*, de Ionesco, où la Vieille a 94 ans — c'est précisé dans les didascalies — mais, la plupart du temps, ce rôle est confié à une jeune fille de 50 ou 60...). Et, quand personnage féminin âgé il y a, ce sont des veuves assommantes, des mères castratrices, des belles-mères imbuables. Le théâtre de création ne leur fait guère plus de place, à l'exception de Michel Tremblay avec son Albertine et ses nombreuses frangines, voisines et belles-sœurs, ou Fabien Cloutier et sa Jocelyne partant à la retraite. Trop souvent, l'interprète n'a pas l'âge de son personnage, on préfère vieillir des jeunes que rajeunir des vieilles. Chantal Dumoulin avait quel âge quand elle interprétait la grand-mère de Pacamambo ? Bref, l'âgisme ne serait-il que du sexisme déguisé ? [...]

Enfin, pour ne pas conclure, gardons à l'esprit que le plus beau compliment qu'on puisse faire à une femme, c'est : « Tu ne fais pas ton âge ». On n'est pas sorties de l'auberge.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues* ? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

EN BREF



Un caribou aperçu en Gaspésie
ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Caribou forestier : QS demande de reculer

QUÉBEC — Québec solidaire demande au gouvernement de faire marche arrière et de maintenir les mesures de protection du caribou forestier. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs veut rendre disponibles 46 000 hectares de forêt au Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui fait l'objet d'une protection administrative pour l'espèce menacée. « Si ça continue ainsi, la seule place où on va trouver des caribous, ce sera sur nos 25 cennes », a dit la députée Emilise Lessard-Therrien par communiqué. *Le Devoir* révélait lundi que plusieurs experts remettaient en question la décision du ministère. « [...] aucune donnée ne nous laisse croire que ces territoires sont fréquentés par le caribou, les massifs concernés ont donc été libérés puisque, dans ce cas précis, les mesures étaient inutiles », a dit l'attaché de presse du ministre Pierre Dufour.

Le Devoir

Charles Dutoit ne sera pas de l'Ordre de Montréal

L'ex-chef d'orchestre de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) Charles Dutoit ne sera pas retiré de l'Ordre de Montréal, car il n'en a jamais fait partie, a annoncé lundi la Ville de Montréal. La mairesse de la métropole québécoise, Valérie Plante, a agréé à l'avis du Conseil de l'Ordre de Montréal de mettre fin à l'examen de la requête de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec. Le syndicat réclamait le retrait de l'ex-chef de l'OSM de l'Ordre de Montréal. M. Dutoit ne s'est encore jamais présenté à une cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de Montréal et a refusé l'honneur, explique la Ville dans un communiqué. Depuis janvier 2018, M. Dutoit a été au cœur d'un scandale où plusieurs musiciens ont allégué qu'il leur avait fait subir du harcèlement et des agressions sexuelles.

Le Devoir

Circulaires : le statu quo n'est pas possible, dit Valérie Plante

Craignant que Montréal impose un système de consentement explicite (*opt-in*) pour la distribution de circulaires, Transcontinental a lancé une nouvelle offensive lundi pour inciter la Ville à renoncer à ce projet. Entourés des syndicats et des représentants des journaux locaux, les dirigeants de Transcontinental ont soutenu qu'une telle décision entraînerait la disparition du *Publisac* et la perte de milliers d'emplois. La mairesse Valérie Plante n'a pas pris de décision dans ce dossier, mais selon elle, le *statu quo* n'était pas possible. « Mon idée n'est pas faite. [...] Mais je pense qu'à l'aube de 2020, on ne peut plus penser le développement économique en opposition au développement durable. On est capables de faire preuve de créativité et d'ouverture. »

Le Devoir

III DIPLOMATIE

Un an plus tard, deux Canadiens demeurent emprisonnés en Chine

Les deux hommes n'ont toujours pas pu voir d'avocat ni leur famille

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Michael Kovrig et Michael Spavor sont maintenant détenus en Chine depuis un an. Alors que le gouvernement de Justin Trudeau martèle qu'il œuvre sans relâche pour tenter de les faire libérer, un ex-ambassadeur en Chine reconnaît qu'Ottawa a les mains liées face à Pékin dans ce dossier.

Les deux Michael ont été interceptés par les autorités chinoises le 10 décembre 2018. Détenus dans des conditions difficiles depuis, ils ont été formellement arrêtés cet été et transférés dans des prisons chinoises. Pékin les accuse d'espionnage, mais n'a pas déposé d'accusations contre eux.

« Nous sommes de tout cœur avec les deux Canadiens détenus injustement en Chine », a argué le premier ministre aux Communes lundi. « Nous continuons de dialoguer, y compris moi-même directement avec le président Xi Jinping, afin de faire valoir à quel

point il est important de ramener ces Canadiens à la maison. »

Le ministre des Affaires étrangères, François-Philippe Champagne, a renchéri dans une déclaration écrite en disant que « ces deux Canadiens sont, et resteront, la première priorité du Canada ».

M. Kovrig et M. Spavor n'ont pas pu voir d'avocat ni leur famille depuis un an. Ils n'ont eu droit qu'à une visite mensuelle des autorités consulaires canadiennes.

« Bien que la Chine n'ait jamais détaillé les raisons pour lesquelles Michael [Kovrig] est emprisonné, il est clair qu'il n'est qu'un pion dans une lutte géopolitique plus large », déplorait la semaine dernière son patron à l'International Crisis Group, Robert Malley, dans le *Washington Post*. M. Malley estime que Michael Kovrig est victime de la guerre commerciale que se livrent la Chine et les États-Unis, ainsi que de l'arrestation au Canada de la dirigeante financière du géant des télécommunications Huawei, Meng Wanzhou — qui fait face à une demande d'extradition des États-Unis. M^{me} Meng a été arrêtée le 1^{er} décembre 2018 — neuf jours avant



Michael Spavor et Michael Kovrig sont détenus en Chine.
JASON REDMOND AGENCE FRANCE-PRESSE

M. Kovrig et M. Spavor — et elle est assignée à sa résidence luxueuse de Vancouver en attendant son procès.

« La détention de Michael est injuste et inhumaine. Elle n'aurait pas dû durer une heure, encore moins une année. La Chine devrait le libérer », a affirmé le patron de M. Kovrig. Bien que M. Malley réclame la libération des deux Michael depuis maintenant un an, il reconnaît que le gouvernement canadien « a essayé tout ce qu'il pouvait pour les faire sortir ». « Je ne peux pas demander plus », a-t-il admis à La Presse canadienne.

Les relations entre Ottawa et Pékin se sont quelque peu réchauffées au cours des derniers mois. L'ancienne ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland était incapable de s'entendre avec son homologue chinois l'an dernier. Les choses ont changé cet été et M^{me} Freeland et son successeur, François-Philippe Champagne, ont rencontré depuis le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi. Les deux pays ont en outre accepté la nomination d'un ambassadeur à Pékin et à Ottawa.

« Après un an, il est absolument clair que la détention des deux Michael est une forme particulièrement cruelle de coercition de la Chine », a dit au *Devoir* l'ancien ambassadeur canadien en Chine David Mulrone. Aujourd'hui chercheur distingué à la Munk School of Global Affairs and Public Policy, M. Mulrone estime cependant que « le gouvernement agit correctement ». « Céder à la pression de la Chine ne ferait qu'entériner la prise d'otages diplomatiques par les Chinois et rendre cette pratique encore plus probable à l'avenir. »

L'ambassade de Chine à Ottawa n'a pas répondu au *Devoir* lundi.

Gros ne veut pas dire laid

HUMOUR

SUITE DE LA PAGE A 1

que les personnes grasses « ne soient plus perçues négativement ». Mais n'est-ce pas paradoxal que de travailler à déconstruire les préjugés sur les personnes grasses... en maigrissant ?

« C'est vrai que je me suis dit que je pouvais avoir l'air d'être en train d'abandonner la cause de l'acceptation de soi », reconnaît la comique néo-brunswickoise, toujours encline à remettre en question les ramifications des œuvres qu'elle crée. « Mais ce qui est arrivé, c'est que lorsque j'ai commencé à dire autour de moi que j'avais l'impression que les gens me traitaient différemment à cause de mon poids, quelqu'un m'a répondu : "Comment tu fais pour savoir que c'est différent être mince, t'as jamais été mince." Et c'était vrai. »

À la manière d'une journaliste gonzo, Coco Belliveau entend donc d'infiltrer le quotidien des personnes minces en tentant d'en devenir une, non pas pour faire la promotion de la perte de

poids, mais pour convaincre une fois pour toutes ceux qui en doutent des privilèges accompagnant la minceur.

Elle précise d'ailleurs que cette perte de poids aura supposé un programme d'entraînement spartiate et une alimentation austère, qu'elle a depuis considérablement assouplis au nom de sa santé mentale, et sans que sa santé physique en souffre. Autrement dit : la minceur a aussi un prix, en matière de santé, pour bien des gens devant prendre des mesures draconiennes afin de l'atteindre.

« Il y a des personnes minces qui refusent de croire que la grossophobie existe, parce que ça détruirait leur réalité », observe Coco. Si moi je suis discriminée à cause de mon poids et eux sont bien traités grâce à leur attribut physique, ça veut dire que les gens autour d'eux sont superficiels. C'est comme si j'avais enfilé le costume de la personne mince pour être crédible aux yeux de ces personnes-là. » Elle ajoute, en soulignant la triste universalité de son propos, qui transcende son approche pourtant ancrée dans l'intimité : « Malheureusement, on se sent tous pas bien dans notre peau à un certain degré. »

Si Coco Belliveau emploiera parfois, au cours de notre entretien, les mots « grosse » et « laide » comme s'il s'agissait de synonymes, ce n'est pas parce qu'elle le pense, mais plutôt parce qu'elle sait trop bien que c'est ce qu'ils sont encore dans l'imaginaire populaire. L'emploi de « laide » est précisément guidé par l'ambition de « *switcher* » le message,

en renvoyant chacun de ces mots à sa section respective du dictionnaire.

Détricotage

« Une des phrases que j'entends le plus souvent, c'est : "J'ai le droit de ne pas trouver ça beau, une personne grosse", regrette-t-elle. Mais c'est normal que ce ne soit pas dans tes goûts : on est entraînés à voir la beauté dans la minceur. C'est comme si tu manges des *nuggets* toute ton enfance, ça se peut que, plus vieux, t'aies le palais moins raffiné. »

Ce long détricotage des représentations hantant jusqu'à son propre cerveau passera beaucoup, pour Coco Belliveau, par les réseaux sociaux, où elle se fait désormais un devoir de s'élaborer un fil de nouvelles composé de l'éventail le plus diversifié possible de façons d'incarner la beauté. Elle évoque entre autres le blogue Dix Octobre, de l'autrice Gabrielle Lisa Collard, qui met chaque jour en lumière, sur Instagram, le compte d'une personne grosse.

L'humoriste travaille également à transformer son propre rapport aux réseaux sociaux, où publier une photo flatteuse de soi-même est toujours une stratégie efficace pour momentanément apaiser un sentiment de mocheté, une tentation à laquelle elle s'applique à résister. « C'est pour ça que, dorénavant, je ne mets plus de filtres sur mes photos. Avant, je cachais mes problèmes d'acné avec un filtre et, maintenant, on voit mon acné, et j'ai quand même des "likes". Ce que je reçois comme message dans ce temps-là, c'est que c'est ma confiance qui est sexy. »

Il y a des personnes minces qui refusent de croire que la grossophobie existe, parce que ça détruirait leur réalité

COCO BELLIVEAU



Dans son spectacle *Nanette* (2018), Hannah Gadsby raconte comment l'autodérision — quant à son apparence et à son orientation sexuelle — a longtemps renforcé en elle une forme sournoise de dégoût d'elle-même. S'il est évidemment risqué d'employer l'outil de l'humour pour aborder un sujet aussi sensible que le poids, Coco Belliveau en appelle à sa propre responsabilité d'artiste.

« Quand tu fais de l'autodérision, et j'en fais encore beaucoup, il faut que tu te questionnes sur comment ta blague peut être perçue par différents types de personnes. Moi, je suis là pour faire du bien au monde. Je me demande toujours : "Est-ce que quelqu'un pourrait se sentir mal en entendant ce que je dis ?" Parce que l'intention, ce n'est pas tout. Tu peux être vraiment bien intentionnée et avoir un effet négatif. L'idée, c'est que l'intention et l'effet soient le plus proche possible. »

À quoi ressemblent-ils donc, ces privilèges qui accompagnent la minceur ? Coco rougit. « Ben, il y a beaucoup d'attention qui vient avec la minceur », confie-t-elle en souriant. Elle hésite. « Mettons qu'il y a beaucoup plus de gens qui veulent coucher avec toi ! [Elle rit d'effarement.] Il y a beaucoup de gars dans le milieu de l'humour qui ne m'avaient jamais adressé la parole et qui ont commencé à me parler ou à m'écrire et qui sont vraiment *weird*. C'est une des raisons pour lesquelles la beauté, ce n'est pas qu'une bénédiction. On pense que les personnes belles ont toutes les occasions qu'elles veulent, mais elles ont aussi toutes celles qu'elles ne veulent pas. »

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS DE DÉCÈS - LE MÉMORIEL

Téléphone
514 525-1149
Courriel
deces@lememorial.com

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié de lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12500, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 812, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Erroir de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.